



Usurpation d'identité pour ouvrir un crédit

Par **bloody mary**, le **22/03/2008** à **18:12**

il y a quelques mois on m'a volé mon sac avec à l'intérieur ma carte bleue et mon chéquier contenant les RIB, ainsi que tous mes papiers d'identité sauf ma carte d'identité (précision : je n'ai pas le permis de conduire). Le mois dernier j'ai reçu une lettre me confirmant mon engagement pour un crédit d'une valeur de 1500 euros chez Financo mais je n'ai jamais ouvert de crédit à mon nom, je me suis donc rendu compte que ceux qui avaient volés mon sac s'étaient servi du RIB de mon chéquier pour ouvrir le crédit sur mon compte. Seulement après vérification auprès de la société de crédit, la date de naissance ne correspond pas avec mon identité et surtout la question reste quelle pièce d'identité a été utilisée pour usurper mon identité et pouvoir ouvrir ce crédit sachant que je suis la seule en possession de ma carte d'identité. J'ai donc 2 questions:

- la carte d'identité est-elle la seule pièce valable pour ouvrir un crédit ?
- si oui, puis-je me retourner contre l'organisme de crédit qui n'a pas fait correctement son travail et obtenir un dédommagement financier ?

J'ai déjà fait les démarches suivantes :

- dépôt d'une main courante pour usurpation d'identité envoyée à la société de crédit
- envoi d'un recommandé à la société de crédit pour expliquer la situation
- fermeture du compte où le crédit a été ouvert.

Merci par avance pour votre aide.